Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_089-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_089

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_089-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_089

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Désignation d'un représentant de la ville au sein de l'Institut de la Langue Gallèse (Institut du galo)

Le Conseiller municipal délégué expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2024_030 du conseil municipal du 18 mars 2024 relative à l'adhésion de la ville de Vitré à la charte pour le développement de la langue gallèse "du Gallo, dam Yan, dam Vèr " ;

Considérant que l'Institut de la langue gallèse (Institut du Galo) est une association régie par la loi 1901, située au 1 rue de la Marebaudière à Montgermont, en Ille-et-Vilaine ;

Considérant qu'il a pour objectif de définir et de mettre en œuvre des actions pour la promotion et le développement de la langue gallèse, langue romane de Bretagne parlée en Ille-et-Vilaine, dans la partie orientale des Côtes d'Armor et du Morbihan, ainsi qu'en Loire Atlantique, dans tous les domaines de la vie sociale et publique ;

Considérant que la charte susmentionnée prévoit la désignation d'un référent élu et d'un référent administratif issus de chaque commune signataire ;

Considérant la proposition de désignation de Monsieur Philippe Maignant, en tant que référent élu, et de Monsieur Thomas GATEL, Directeur de la Culture et du patrimoine de la ville de Vitré, en tant que référent administratif de la ville de Vitré auprès de l'Institut de la langue Gallèse ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Philippe MAIGNAN, conseiller municipal délégué et de Monsieur Thomas GATEL, Directeur de la Culture et du patrimoine, en tant que référents élu et administratif de la ville de Vitré auprès de l'Institut de la langue gallèse ;

Il est procédé au vote :
Abstention : 1
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à lunanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.